

Se loger

VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vous accompagne

AIDES FINANCIÈRES / ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



Un projet de rénovation énergétique (Isolation, système de chauffage...) ?

Contactez l'Agence Locale de la Transition Énergétique
04 37 48 25 90 - <https://www.alte69.org/fr>



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**Un projet de rénovation complète d'un logement ?
Des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile ?**

Contactez l'association SOLIHA
04 74 05 35 75 - aidehabitatCCPA@solih.fr
ou prenez rdv via ce QR code :



À noter : dans le cadre de « Petites Villes de Demain », les communes de L'Arbresle et Sain Bel apportent un soutien financier complémentaire pour les projets de rénovation dans leurs centre-bourgs.

PENSEZ À VOUS RENSEIGNER AVANT DE COMMENCER VOS TRAVAUX !

Avant de déposer votre demande de subvention pour la rénovation de votre logement, vérifiez si votre projet nécessite une demande d'autorisation d'urbanisme.



- Ravalement ou isolation par l'extérieur de vos façades
- Remplacement de vos fenêtres, volets, portes
- Réfection de la toiture
- Installation de panneaux solaires
- Création d'ouvertures ou de sorties en façades ou toiture (fenêtres, vélux, ventilation, cheminée ...)
- Installation de pompe à chaleur
- Aménagement de combles...

Vos travaux apportent une modification de l'aspect extérieur de votre logement ou modifient partiellement sa destination ?

↪ **Contactez la commune dans laquelle se situe le logement pour connaître vos obligations et la marche à suivre.**



Retrouvez la liste des travaux, les CERFA et les informations détaillées sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578